

# Infos pratiques CCAS

Retrouvez les informations pratiques sur le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Gradignan : actions, horaires, localisation.

## Le CCAS

La mise en œuvre de la politique solidaire et d'actions sociales menées par la Ville de Gradignan relève du **Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS).

Le CCAS est un établissement public municipal. Il procède à l'accompagnement social des personnes en difficulté et anime des actions globales de prévention, d'insertion et d'orientation.

Il instruit les demandes d'aides sociales légales prévues pour les seniors, les personnes handicapées et celles bénéficiaires du RSA. Le CCAS intervient également dans le cadre de l'aide sociale facultative et permet l'octroi d'aides ponctuelles délivrées après accord des membres de la Commission Permanente.

## Horaires d'ouverture du CCAS

- › Lundi : 13h-19h
- › Mardi, mercredi, jeudi : 8h-16h
- › Vendredi : 11h-16h


*En période de COVID les horaires peuvent être modifiés.*

## CONTACT

ACTION SOCIALE, SOLIDARITÉ, FAMILLE  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Hôtel de Ville - Atrium  
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556756571

 Courriel

## PERMANENCES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION HANDICAP




À partir du lundi 7 septembre 2020

SOCIAL, SOUTIEN

### Permanence d'information et d'orientation handicap

A partir du 7 septembre 2020 : pensez à prendre rendez-vous !



 [S'abonner au flux  
RSS](#)

 [Toutes les  
actualités](#)



#### MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues  
CS 50105  
33173 Gradignan cedex  
Téléphone :  
+33 (0) 5 56 75 65 00

#### HORAIRES :

» le lundi de 13h à 19h  
» du mardi au vendredi de 8h à 16h  
» le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)  
En période de COVID les horaires peuvent être modifiés.